

CONDITIONS GENERALES DE VENTE COMMANDERIE DE PEYRASSOL

Article 1 - Informations légales

La société COMMANDERIE DE PEYRASSOL, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Draguignan sous le numéro 794 331 587, ayant son siège social Commanderie de Peyrassol – 83340 Flassans-sur-Issole, dont le numéro d'identification à la TVA est le FR41794331587 gère un site Internet accessible via l'adresse https://www.peyrassol.com/. La Commanderie de Peyrassol exploite un domaine viticole sur lequel se trouvent des restaurants, des chambres d'hôtes et un centre d'art. La Commanderie de Peyrassol propose à ses Clients des visites, de la restauration, des séjours courte durée, des privatisations, des événements, et diverses activités au sein du domaine.

Article 2 - Définitions

Dans les présentes conditions générales de vente, les mots et expressions suivants auront les significations suivantes :

- « Commanderie de Peyrassol » désigne la société Commanderie de Peyrassol 1204 Chemin de la Commanderie de Peyrassol, RN7 83340 Flassans Sur Issole telle que décrite à l'article 1 des présentes Conditions Générales.
- « Client » désigne tout contractant majeure de « Commanderie de Peyrassol », agissant directement en son nom propre, ou représenté par un mandataire.
- « Parties » désigne conjointement Commanderie de Peyrassol et le Client.
- « Conditions Générales » désigne les présentes conditions générales de vente.
- « Site » désigne le site internet accessible à cette adresse : https://www.peyrassol.com/
- « Offres » désigne l'ensemble des services proposés à la vente par Commanderie de Peyrassol (séjour, activités, événements...etc.) qui seront individuellement désignées comme suit :
 - « Hébergement » désigne la location totale ou partielle des biens présents sur le Domaine pour au moins une nuitée
 - « Activités » désigne les activités proposées par Commanderie de Peyrassol, incluant la restauration, les visites guidées, les visites non accompagnées, les balades en calèche, les dégustations de vin et tout autre activité présentée sur le Site.
 - « Evénements » désigne les événements organisés par Commanderie de Peyrassol.
- « Contrat » désigne l'ensemble formé par le devis, bon de commande ou facture ainsi que les Conditions Générales signées par les Parties.
- « Réservation » désigne le fait pour le Client de réserver une des Offres via le site internet ou sur place.
- « Domaine » lieu où auront lieu les Activités, services, Hébergements et Evénements.

I. CONDITIONS COMMUNES A TOUTES LES OFFRES

Article 3 - Objet

Les présentes Conditions Générales déterminent les droits et obligations des Parties dans le cadre des Offres proposées par Commanderie de Peyrassol sur place ou via le Site.

Article 4 - Champ d'application

Les présentes Conditions Générales s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des Offres proposées par Commanderie de Peyrassol.

C'est au Client qu'incombe la responsabilité de lire attentivement toutes les Conditions Générales relatives aux Offres.

Les Conditions Générales pourront être modifiées à tout moment sans préavis. Les présentes Conditions Générales sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2025.

Article 5 - Traitement des données personnelles



Les informations transmises par le Client sont enregistrées dans un fichier informatisé par Commanderie de Peyrassol en sa qualité de responsable de traitement. Certaines informations doivent être obligatoirement fournies à Commanderie de Peyrassol lors de la Réservation ; à défaut de les fournir, les demandes ne pourront malheureusement pas être traitées. Le traitement des données personnelles est nécessaire pour permettre à Commanderie de Peyrassol de proposer un Contrat et de l'exécuter. Les informations personnelles collectées sont utilisées pour permettre au Client d'accéder à toutes les informations concernant sa Réservation, d'exécuter ses demandes, de proposer des prestations similaires susceptibles de l'intéresser, de réaliser des statistiques, de s'inscrire à des newsletters...

Le Client est informé qu'afin de permettre la bonne réalisation de la prestation, ses données pourront être communiquées aux filiales et partenaires de Commanderie de Peyrassol, lesquels pourront être situés hors de l'Union Européenne, dans le strict respect des droits du Client en matière de protection des données personnelles et conformément à la législation en vigueur.

Commanderie de Peyrassol s'engage à ne pas transférer ni vendre des données à caractère personnel concernant le Client à des tiers non partenaires. Les données du Client sont conservées le temps de la relation contractuelle et pour la durée nécessaire pour répondre à une obligation légale ou réglementaire. Conformément à la loi informatique, fichiers et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée le Client dispose d'un droit d'accès, d'opposition (notamment à l'envoi de communications marketing), de rectification, de limitation et de suppression ainsi qu'un droit à la portabilité sur les données nominatives le concernant. Le Client dispose également d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après son décès. Ces droits s'exercent par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@peyrassol.com

Conformément à l'article L 223-2 du Code de la Consommation le Client a la possibilité de s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique : https://www.bloctel.gouv.fr/.

Article 6 - Réservation

Le Client effectue sa Réservation sur le Site de Commanderie de Peyrassol ou directement sur place. Il sélectionne les Offres souhaitées. Il reconnaît avoir pris connaissance de la nature et des modalités de réservation des Offres sur le Site ou sur place et avoir sollicité et obtenu toutes les informations nécessaires et/ou complémentaires pour effectuer sa Réservation sciemment.

Le Client s'engage à honorer sa Réservation et est seul responsable de son choix d'Offres et de leur adéquation à ses besoins, de telle sorte que la responsabilité de Commanderie de Peyrassol ne peut être recherchée à cet égard. La Réservation est réputée acceptée par le Client après le paiement via le Site ou sur place (acompte inclus).

Le Client s'engage à fournir toutes les informations requises pour sa demande de Réservation, sur le Site ou sur place, en garantissant l'exactitude et la véracité des données fournies, sans quoi la Réservation ne peut être acceptée.

Une fois les Offres définitivement choisies par le Client, la procédure de réservation impose la consultation et l'acceptation des présentes Conditions Générales, sans quoi la Réservation ne peut être confirmée.

Article 7 - Prix

Les prix des Offres sont exprimés en Euros.

Les prix communiqués sur le Site et sur place sont identiques.

Les prix sont fixés par Commanderie de Peyrassol.

Commanderie de Peyrassol se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, sans préavis, tout en garantissant au Client l'application du prix en vigueur indiqué sur le Site au jour de la commande.

Article 8 - Paiement

8.1. Par carte bancaire

Le paiement par carte bancaire sur le Site est sécurisé et crypté par la norme PCI DSS v3.2. Il sera demandé le nom du titulaire du compte, le numéro de carte bancaire, le code CVC ainsi que la date d'expiration.

Sont acceptées les cartes bancaires suivantes : Carte Bleue, Visa, MasterCard.

8.2. Par chèque

Le paiement par chèque est possible uniquement pour les Réservations sur place. Le chèque devra être à l'ordre suivant : Commanderie de Peyrassol.

Une copie de la Carte Nationale d'Identité de l'émetteur du chèque pourra être demandée et conservée par Commanderie de Peyrassol.



8.3. Par virement bancaire

Le paiement par virement bancaire sera fait sur le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) communiqué en amont au Client par Commanderie de Peyrassol. Le Client s'engage à fournir une preuve de virement par tous moyens à Commanderie de Peyrassol dès émission. La Réservation ne sera validée qu'après réception des fonds par Commanderie de Peyrassol, sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée en cas de difficulté.

8.4. Problème de paiement

Tout paiement qui serait irrégulier, inopérant, incomplet ou frauduleux pour un motif imputable au Client entrainera l'annulation de la Réservation aux frais du Client, sans préjudice de toute action civile ou pénale à son encontre.

Tout retard de paiement entrainera l'application d'une pénalité égale au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne (BCE) à son opération de référencement la plus récente, majoré de 10%. Les pénalités de retard sont exigibles, sans qu'un rappel soit nécessaire.

II. SPECIFICITES RELATIVES A L'HEBERGEMENT

Dans le cadre de l'activité d'Hébergement, des conditions spécifiques peuvent s'appliquer.

Article 9 - Acompte

Au moment de la Réservation, le Client est tenu de verser un acompte de cinquante pourcent (50%) du montant total dû. Toute Réservation devient ferme et définitive après ce premier versement.

Le Client est tenu de régler les cinquante pourcent (50%) restant au plus tard quinze (15) jours avant la date de début du séjour, ce qu'il reconnaît et accepte.

Toute prestation complémentaire demandée après le paiement du montant total du séjour fera l'objet d'une facturation additionnelle à régler à l'arrivée du Client sur le Domaine.

Le règlement est réalisable dans les conditions de l'article 8 des présentes Conditions Générales.

Article 10 - Arrivée du Client

Les chambres sont disponibles à partir de 16h00 le jour de l'arrivée du Client et doivent être libérés au plus tard à 11h00 le jour du départ du Client.

Tout dépassement de ces horaires entrainera la facturation d'une nuitée supplémentaire.

Dans le cas d'une location de plusieurs hébergements par un seul Client, une rooming-list devra être transmise par le Client au plus tard quinze (15) jours avant l'arrivée des Clients.

Les chambres familiales Figuier et Chêne sont proposées sans petit-déjeuner. En cas de petit- déjeuner pour ces chambres, il sera facturé en sus selon le nombre d'occupants des chambres.

Les animaux de compagnie ne sont pas acceptés.

L'ensemble des chambres du Domaine sont non-fumeur.

Article 11 - Conditions d'annulation

11.1. Par le Client

a. Client personne physique

- Pour une annulation au plus tard quinze (15) jours avant la date de début du séjour, l'acompte de cinquante pourcent (50%) sera remboursé au Client.
- Pour une annulation moins de quinze (15) jours avant la date de début du séjour, Commanderie de Peyrassol conservera l'intégralité des sommes payées.

Le cas échéant, le remboursement sera effectué par virement bancaire dans un délai d'un (1) mois à compter de l'acceptation du remboursement par Commanderie de Peyrassol et communication de son RIB par le Client.

b. Client personne morale

- Pour une annulation jusqu'à soixante (60) jours avant la date de début du séjour, la totalité de l'acompte sera remboursée au Client.



- Pour une annulation entre soixante (60) et trente (30) jours avant la date de début du séjour, Commanderie de Peyrassol conservera vingt pourcent (20%) de l'acompte versé par le Client.
- Pour une annulation entre trente (30) et quinze (15) jours avant la date de début du séjour, Commanderie de Peyrassol conservera cinquante pourcent (50%) de l'acompte versé par le Client.
- Pour une annulation moins de quinze (15) jours avant la date de début du séjour, Commanderie de Peyrassol conservera la totalité l'acompte versé par le Client.

Le cas échéant, le remboursement sera effectué par virement bancaire dans un délai d'un (1) mois à compter de l'acceptation du remboursement par Commanderie de Peyrassol et communication de son RIB par le Client.

11.2. Par Commanderie de Peyrassol

En cas d'annulation par Commanderie de Peyrassol, cette dernière s'engage à notifier au Client son impossibilité d'exécuter ses obligations au plus tard quatorze (14) jours avant la date de début du séjour et de reverser au Client l'intégralité des sommes payées par avance, sauf cas de force majeure, sans indemnités ni recours pour le Client.

III. SPECIFICITES RELATIVES AUX ACTIVITES

Dans le cadre des Activités, des conditions spécifiques peuvent s'appliquer.

Article 12 - Restaurants

Les Réservations doivent être réalisées via le Site, sur place, par téléphone, ou par mail si l'adresse-mail est communiquée.

Pour toute Réservation de plus de 6 personnes via le Site, le Client devra contacter Commanderie de Peyrassol directement par téléphone ou par mail pour réserver dans l'un des restaurants du Domaine.

Pour toute Réservation de groupe supérieure à 10 personnes dans les restaurants, un menu unique sera proposé à l'ensemble des Clients. Dans ce cas, afin de confirmer la Réservation, un acompte de cinquante pourcent (50%) du montant total sera exigé.

Pour le restaurant Chez Jeannette, le renseignement d'une CB est obligatoire. Celle-ci sera débitée de 50€ par couvert réservé dans le cas où le client n'honore pas sa réservation ou s'il annule à moins de 48h avant la réservation.

Le Client s'engage à transmettre, au moment de la Réservation, toute information relative aux allergies alimentaires ou régimes spécifiques des Clients, afin de garantir la sécurité et la satisfaction de tous.

Aucune modification de menu ne pourra être effectuée après la confirmation de la Réservation.

Article 13 - Visites

Les Réservations doivent être réalisées via le Site, sur place, par téléphone, ou par mail si l'adresse-mail est communiquée, sous réserve des disponibilités.

La totalité du prix doit être payé lors de la réservation.

Pour une annulation jusqu'à 48h avant le jour j, la Commanderie de Peyrassol procédera au remboursement complet du Client.

Pour une annulation moins de 48h avant, aucun remboursement ne sera effectué par Commanderie de Peyrassol.

IV. SPECIFICITES RELATIVES AUX EVENEMENTS

Dans le cadre de l'organisation d'Evénements, des conditions spécifiques peuvent s'appliquer. Ces dernières sont définies en fonction de la nature de l'événement, de sa durée, du lieu et des exigences particulières.

Article 14 - Nombre de participants

Le Client s'engage à transmettre à Commanderie de Peyrassol, au moins dix (10) jours avant l'évènement, son nombre de participants. Cette déclaration vaudra confirmation définitive du nombre minimum de participants.

Article 15 - Acompte

Après validation du devis, le Client est tenu de régler un acompte équivalent à cinquante pourcent (50%) du montant total dû à Commanderie de Peyrassol. A compter de ce premier versement, l'option devient ferme et définitive.

Le Client s'engage à régler les cinquante pourcent (50%) restant à réception de la facture définitive. Ce montant devra impérativement être réglé avant le début de l'Evénement.



Toute prestation complémentaire demandée après le règlement fait l'objet d'une facture additionnelle à régler au plus tard sept (7) jours avant l'Evénement.

En cas d'annulation, le montant de l'acompte de 50% sera conservé par Commanderie de Peyrassol avec la possibilité de reprogrammer l'Evènement sous réserve de disponibilité.

Article 16 - Dépôt de garantie

Avant la date de début de l'Evénement, le Client est tenu de verser un dépôt de garantie de cent cinquante (150) euros. Cette somme est non révisable et non productive d'intérêts. Elle sera restituée sous huit (8) jours au preneur suite à l'état des lieux de sortie, après déduction, s'il y a lieu, des réparations locatives exigibles ou du matériel manquant.

Article 17 - Nuisances sonores

Dans le cadre de la mise à disposition d'espaces de réception, le Client s'engage à ce que les prestations sonores se limitent à la salle de réception.

Après minuit, le niveau sonore dans les espaces occupés doit être limité à un niveau raisonnable ce que le Client accepte et reconnaît. Conformément à l'article R571-26 du Code de l'Environnement, le niveau de pression acoustique ne doit pas dépasser 105 dB (A) en niveau moyen et 120 dB en niveau de crête, dans les conditions de mesurage prévues par arrêté.

Commanderie de Peyrassol, ou les personnes mandatées par la société, se réserve le droit d'intervenir afin de limiter le niveau sonore en cas d'excès ce que le Client accepte et reconnaît.

Article 18 - Entretien et nettoyage

L'ensemble du mobilier mis à disposition (dont tables, mange-debout, parasols...) doit être rendu dans son état d'origine dès la fin de l'Evénement.

Dans le cas d'une détérioration ou d'une destruction, Commanderie de Peyrassol facturera la réparation ou le remplacement au Client qui s'engage à régler la facture.

L'ensemble des éléments de décoration, intérieure comme extérieure, doivent être retirés par le Client ou les personnes mandatées par ses soins pour ce faire, dès la fin de l'Evénement.

Si nécessaire, Commanderie de Peyrassol se réserve le droit de faire établir un constat d'huissier pour constater l'absence d'enlèvement ou les dommages, dont le règlement sera facturé au Client.

Article 19 - Mise à disposition d'espace de réception

Les espaces et les horaires mentionnés pour la location d'espace de réception sont mentionnés sur le devis, bon de commande ou facture.

Au terme de l'Evénement, augmenté de quinze (15) minutes, plus aucune personne externe à Commanderie de Peyrassol, ou mandatée par celle-ci, ne doit se trouver sur la propriété. Tout dépassement d'horaire sera facturé cent (100) euros TTC par heure commencée.

Tout lieu non mentionné dans le document de commande ne peut être occupé, ce que le Client reconnaît et accepte.

Article 20 - Prestataires et livraisons

Le Client s'engage à communiquer à Commanderie de Peyrassol la liste complète des prestataires agissant à sa demande et à lui fournir un contact direct au minimum trente (30) jours avant la date de début de l'Evénement.

Le choix de ces prestataires -hors traiteur- est laissé à la discrétion du Client.

Dans le cas où le Client choisit un prestataire n'ayant jamais collaboré avec Commanderie de Peyrassol, ou ne l'ayant pas fait depuis au moins deux ans, le Client s'engage à organiser un rendez-vous préalable à l'Evénement sur le Domaine, en présence d'une personne mandatée par Commanderie de Peyrassol.

Le matériel de sonorisation et les différents appareils électriques doivent être raccordés uniquement au tableau réservé à cet effet.

Le Client, ou son prestataire, est seul responsable de toute demande d'autorisation et/ou de déclaration auprès de la SACEM, ainsi que tout paiement afférent aux droits aux auteurs et artistes interprètes. Le Client garantit Commanderie de Peyrassol contre toute réclamation à ce titre.



Toute livraison doit être signalée au préalable à Commanderie de Peyrassol. Pour éviter tout risque de confusion, les livraisons effectuées avant la date prévue seront refusées.

Commanderie de Peyrassol décline toute responsabilité en cas de litiges entre le Client et son/ses prestataire/s.

Article 21 - Décorations et aménagements particuliers

Tout projet concernant la décoration, l'aménagement et/ou l'installation technique des locaux, est soumis préalablement à Commanderie de Peyrassol pour approbation. Les éléments susceptibles de porter atteinte à l'intégrité des lieux, ou à sa réputation, sont strictement interdits.

A l'issue de l'Evénement, le Client s'engage à retirer toutes les installations afin que les locaux soient restitués dans leur état d'origine.

Les punaises, adhésifs, cotillons, tentures suspendues aux lustres, ainsi que tout élément de décoration pouvant détériorer le lieu de réception ou impliquant des frais de nettoyage excessifs sont formellement interdits.

Commanderie de Peyrassol se réserve le droit de facturer au Client les frais supplémentaires en cas de non-respect des obligations ci-avant exposées.

Les œuvres présentes sur le Domaine de Commanderie de Peyrassol font partie d'une collection personnelle et privée. A ce titre, elles sont susceptibles d'être déplacées ou retirées de la propriété à tout moment, sans que la responsabilité de Commanderie de Peyrassol ne puisse être engagée. De même, des œuvres peuvent être adjointes à la collection permanente.

De la même manière, les espaces locatifs (terrasse couverte, sanitaires, l'espace traiteur, espaces extérieurs) peuvent être soumis à des travaux et des aménagements sans que la responsabilité de Commanderie de Peyrassol puisse être engagée.

V. <u>DISPOSITIONS GENERALES</u>

Article 22 - Obligations des Parties

22.1 - Obligations de Commanderie de Peyrassol

Commanderie de Peyrassol s'engage à mettre à disposition du Client les Offres réservées, conformément à l'état descriptif présenté et à respecter les présentes Conditions Générales.

22.2 - Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- Respecter les présentes Conditions Générales,
- Payer le montant de la Réservation aux termes convenus,
- Ne pas accéder aux différents points d'eau du Domaine (i.e. piscine, lac, bassins du toit de la galerie),
- Ne pas de recevoir toute personne dont le comportement est susceptible de porter préjudice à la bonne tenue du Domaine et au respect des œuvres d'art,
- Ne pas toucher les œuvres d'art et de monter dessus,
- Ne pas faire entrer d'animaux, même de petite taille, dans les bâtiments,
- Ne pas faire de pique-niques sur le Domaine,
- Garer son véhicule, le cas échéant, sur les parkings prévus à cet effet. Commanderie de Peyrassol décline toutes responsabilités en cas de vol et autres détériorations,
- Ne pas faire de feux, feux d'artifice et/ou lâchés de lanternes conformément aux règles de sécurité,
- Ne pas jeter de déchets (mégots, emballage, mouchoir etc.) sur le Domaine, et d'utiliser les contenants mis à disposition par Commanderie de Peyrassol à cet effet,
- Ne pas être à l'origine de nuisances sonores entre 23h et 8h30,
- Garantir, en tant que majeur accompagnant, le respect par les mineurs des règles de sécurité et de respect que les personnes majeures,
- Accompagner les mineurs dont ils sont responsables dans les espaces et au cours des prestations réservées du Domaine.
- Respecter le nombre de personnes maximum pouvant entrer dans les lieux, 2 personnes maximum par chambre (hors enfants de moins de 3 ans), et le nombre de personnes indiquées lors de la Réservation,
- Respecter l'interdiction de fumer à l'intérieur des chambres,
- Garantir la présence d'au moins un adulte dans chaque chambre ou chambre familiale,
- Ne pas installer de matelas, duvets ou tout autre matériel de couchage dans les salons, locaux techniques, couloirs et espaces extérieurs.
- Le preneur s'engage à utiliser la piscine en respectant le dispositif de sécurité. Le preneur décharge de toute responsabilité Commanderie de Peyrassol de la piscine louée concernant les blessures, dommages matériels et/ou corporels occasionnés ou subis par lui ou par un tiers pendant la durée de la location.



L'usage de la piscine par les enfants est sous l'entière surveillance et responsabilité de leurs parents. Tout enfant mineur, ainsi que des personnes ne sachant pas nager doivent être accompagnés par un responsable, adulte et nageur, pendant qu'il se trouve dans ou aux alentours de la piscine.

Article 23 - Marques

L'activité principale du Domaine restant une activité viticole, le Client s'engage à l'achat et au service exclusif des vins des Vignobles Austruy (exception faite des vins effervescents et fortifiés) : Peyrassol, Malescasse (Haut-Médoc), Quinta Da Corte (Vallée du Douro, Portugal), Tenuta Casenuove (Italie).

Article 24 - Sanctions

Commanderie de Peyrassol se réserve le droit d'exclure ou d'interdire toute personne ne respectant pas les obligations prévues à l'article 22.2 sans que sa responsabilité ne puisse en aucune façon être engagée à l'égard du Client.

Toute dégradation, volontaire ou pas, filmée par le dispositif de sécurité peut être portée au dossier en cas de litige entre Commanderie de Peyrassol et le Client.

En cas de non-respect de ses obligations, Commanderie de Peyrassol se réserve le droit de mettre fin à la prestation d'Hébergement sur le champ et décline toute responsabilité en cas d'accident ou de procès.

Article 25 - Assurance

La société Commanderie de Peyrassol est assurée au titre de la responsabilité civile et professionnelle. Elle décline toute responsabilité en cas de dommages corporels, matériels et immatériels ou de vols d'objets appartenant au Client. Sauf cas de faute dûment prouvée de la part de Commanderie de Peyrassol ou de ses préposés, le Client est seul responsable, et répond de ce fait de tout dommage corporel, matériel ou vol, de toute nature, survenu lors de l'exécution du Contrat, tant de son fait personnel que de celui des invités.

Le signataire du Contrat est en effet seul responsable de ses invités et des dégâts causés par eux.

La responsabilité de Commanderie de Peyrassol ne peut être recherchée que pour les prestations réalisées par luimême.

Dans le cas des autres prestations souscrites auprès de prestataires distincts, et facturées directement par eux, Commanderie de Peyrassol dégage totalement sa responsabilité.

Tout événement de force majeure, accident, grèves, intempéries, pannes, embouteillages, dégage la responsabilité de Commanderie de Peyrassol de toute obligation.

Le Client doit pouvoir justifier à tout moment de disposer d'une assurance responsabilité civile.

Article 26 - Force majeure

La force majeure s'entend de tout évènement extérieur aux Parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêche soit le Client, soit COMMANDERIE DE PEYRASSOL d'assurer tout ou partie des obligations prévues au Contrat.

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et les cas de pandémies et/ou de restrictions gouvernementales. Chaque partie ne pourra être tenue responsable à l'égard de l'autre partie en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Il est expressément convenu que la force majeure suspend, pour les Parties, l'exécution de leurs obligations réciproques et que chaque partie supporte la charge des frais qui en découlent.

Les Parties s'engagent, en cas de survenance d'un cas de force majeure, à négocier de bonne foi pour trouver une solution.

Article 27 - Propriété intellectuelle

Le Client est autorisé à faire des photos sur les lieux du Bien loué mais ne dispose d'aucun droit d'exploitation commerciale et de publication de ces photos sur quelque support que ce soit, sauf autorisation écrite par tous moyens de Commanderie de Peyrassol.

Article 28 - Loi applicable et résolution des litiges

28.1 - Résolution des litiges



a) Client personne physique

En cas de litige entre COMMANDERIE DE PEYRASSOL et le Client, celui-ci pourra s'adresser au service client :

Par email: contact@peyrassol.com

Par courrier: COMMANDERIE DE PEYRASSOL, 1204 Chemin de la Commanderie de Peyrassol, RN7 – 83340

Flassans Sur Issole

Si le litige n'est pas résolu par accord amiable, le Client pourra saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève COMMANDERIE DE PEYRASSOL, à savoir AME CONSO, dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée à COMMANDERIE DE PEYRASSOL.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com;
- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 11 Place Dauphine 75001 Paris.

Le Client devra informer sans délai COMMANDERIE DE PEYRASSOL de cette saisine. Le Client et COMMANDERIE DE PEYRASSOL demeureront libres d'accepter ou de rejeter la solution proposée et, si nécessaire, de porter la demande devant les tribunaux compétents.

En outre, la Commission Européenne a mis en place une plateforme en ligne de résolution des litiges à laquelle le Client consommateur peut accéder : http://ec.europa.eu/consumers/odr

b) Client professionnel ou personne morale

Si le Client est une personne morale, COMMANDERIE DE PEYRASSOL et le Client s'efforceront de régler tout différend de manière amiable. A défaut de résolution amiable dans un délai d'un (1) mois, chacune des Parties pourra porter le litige devant le Tribunal de commerce de Paris auquel les Parties attribuent compétence exclusive.

28.2 - Loi applicable

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français. Tous les litiges auxquelles elles pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leurs conséquences et leurs suites seront soumis au Tribunal compétent de Paris.

Article 29 - Invalidation partielles - modifications des Conditions Générales

Si l'une quelconque des clauses des présentes Conditions Générales était ou devenait illicite, nulle ou sans objet au regard de la règlementation en vigueur ou d'une décision de justice définitive, elle serait déclarée non-écrite et les autres dispositions demeureront licites et opposables aux Clients.

Les présentes conditions peuvent être modifiées à tout moment sans préavis, conformément aux dispositions rappelées à l'article 3 des présentes. Ces modifications entrent en vigueur dès leur publication sur le Site et ne s'appliqueront qu'aux Réservations effectuées postérieurement à leur publication. Le Client est invité à consulter, valider et télécharger les Conditions Générales lors de sa Réservation.